

l'on traitera le courrier en vrac ainsi que les colis postaux à destination des régions métropolitaines ou expédiés à l'extérieur de celles-ci, et que l'on triera le courrier au moyen des techniques les plus modernes et que l'on s'assurera d'une expédition rapide du courrier aux clients.

Les grands établissements postaux sont en fait aux bureaux de poste ce que les usines sont à un commerce de détail. Toronto et Montréal jouissent déjà de ce que l'on est convenu d'appeler un grand établissement postal. A Mississauga, entre autres, on construit actuellement ce que nous croyons être le plus grand établissement de traitement du courrier centralisé en un seul endroit.

Un autre centre est également en voie de construction sur l'avenue Eastern, à Toronto. Ces deux établissements seront en état de fonctionnement d'ici le milieu de 1974, et avec le nouveau centre de Scarborough, ils pourront traiter tout le courrier à l'intérieur, à destination et en provenance de Toronto.

Nous projetons également la construction d'établissements du même genre à Montréal. Et, je peux le dire, un autre établissement important semblable est en voie de construction à Calgary, où nous projetons de donner à l'Ouest du Canada un service égal à celui que nous donnons à Toronto et à Montréal.

C'est donc dire que dans ce vaste programme de nouvelles constructions postales, nous voulons nous assurer d'être équipés pour satisfaire non seulement aux besoins actuels, mais aussi à ceux des prochaines années.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, il est important, lorsqu'on parle de ce programme, de tenir compte du fait que, quels que soient les plans et les programmes établis en vue de la mécanisation sur une très grande échelle, aucun employé permanent du ministère des Postes ne perdra son emploi.

• (1450)

Je veux donc dire à l'honorable député de Brandon-Souris que lorsqu'il prétend que l'automatisation et l'utilisation des ordinateurs entraînent l'insécurité d'emploi, que l'insécurité d'emploi n'existe pas au ministère des Postes, puisque nous avons, dans la convention collective que nous venons de signer avec nos employés, donné la garantie de la sécurité d'emploi et de salaire à tous nos employés permanents. A mon sens, affirmer cela dans une motion est probablement une erreur ou un manque d'information de la part de l'honorable député.

Toutes les décisions que nous prenons au ministère des Postes concernant les conditions de travail, les salaires, les avantages sociaux, les descriptions d'emploi et les sujets connexes, ont des répercussions non seulement sur l'ensemble du ministère des Postes, mais aussi sur tout le secteur public. Avec une main-d'œuvre de 50,000 employés, il ne peut en être autrement.

Le milieu de travail et les jeunes qui entrent sur le marché du travail aujourd'hui sont très différents de ce qu'ils étaient il y a à peine quelques années. Des changements constants et rapides constituent le trait dominant de notre ère technologique, où les recherches en vue d'obtenir une plus grande efficacité et une meilleure production entraînent évidemment l'avènement d'une technique de plus en plus perfectionnée. Il est donc clair, monsieur l'Orateur, que le jeune travailleur estime que la direction tend à rendre les emplois le plus insignifiants, le moins exigeants et le plus ternes possible.

On estime aujourd'hui qu'environ 50 p. 100 des travailleurs ont moins de 30 ans. Autrement dit, le grand écart

### Bureau de poste

existant entre l'âge moyen des travailleurs d'aujourd'hui et celui d'il y a seulement quelques années signifie que plus de la moitié de la population active du Canada appartient à une génération qui a, en général, des attitudes et un mode de vie bien différents de ceux qui ont marqué la génération précédente, soit celle qui tient actuellement les rênes de la politique et de l'économie.

C'est là une force avec laquelle il faudra dorénavant compter. J'estime que les dirigeants doivent être sensibles aux besoins et aux aspirations du nouveau travailleur et y adapter leur attitude afin de répondre à ces nouveaux besoins. Le travail doit être revalorisé et l'on doit trouver de meilleurs moyens de communication entre la direction et les employés. Il s'agit là de grands défis que la direction du ministère des Postes devra relever et que la direction de toute entreprise moderne, dans le domaine public ou privé, devra également relever. En tant qu'employeur et en tant que ministère gouvernemental, les Postes veulent jouer—je n'hésite pas à l'affirmer—et joueront dans ce nouveau contexte de relations de travail un rôle de chef de file.

Même s'il est vrai que nous avons de nouvelles obligations à remplir pour satisfaire aux besoins du travailleur, il n'en demeure pas moins vrai que nous devons nous acquitter de notre devoir envers la population du Canada. Les Canadiens comptent sur le ministère des Postes pour obtenir un service rapide, fiable et surtout peu coûteux.

Pour ma part, je ferai mon possible pour assurer un service postal régulier et promouvoir des relations de travail justes et équitables au sein du ministère des Postes. Toutefois, on ne doit pas oublier que le ministère doit faire face aux mêmes problèmes sociaux que les entreprises privées vis-à-vis de leurs travailleurs. Il a les mêmes problèmes à résoudre lorsqu'il faut négocier avec les syndicats. Il est donc irréaliste de s'attendre que le ministère des Postes pourra donner l'assurance inconditionnelle d'un service ininterrompu; pas plus que n'importe quelle autre entreprise peut-il donner cette garantie.

Je crois qu'on peut éviter les conflits de travail et en arriver à des règlements équitables, si la direction et les syndicats s'en tiennent aux quatre lignes directrices suivantes dans leurs négociations, à savoir commencer tôt, ne pas refuser le dialogue, savoir ce qu'on veut et ce qu'on est prêt à aider et, enfin, négocier avec une intention droite.

Je n'ai pas hésité, monsieur l'Orateur, immédiatement après ma nomination comme ministre des Postes, à traverser le pays et visiter, sur leur lieu de travail, des milliers d'employés. J'ai toujours voulu maintenir ce dialogue, et mes conversations en décembre dernier avec les employés des Postes m'ont été extrêmement profitables. Je garde des contacts avec les représentants syndicaux, et c'est toujours dans un esprit de franche coopération que je m'adresse à eux. Tous les honorables députés savent certainement que nous avons signé une nouvelle convention collective de travail, au début de l'année, avec le Conseil des unions des employés des Postes. C'était, monsieur l'Orateur, la première fois qu'une convention était signée sans qu'il y ait une grève nationale. Cette convention nous assure un climat d'entente au cours des deux prochaines années. J'ai déjà déclaré, et je tiens à le répéter, qu'à mon avis, il s'agit d'un contrat avantageux. Cette question maintenant résolue, je suis convaincu que nos employés collaboreront avec nos cadres pour apporter aux Canadiens le service de qualité qu'ils sont en droit d'attendre.

Je voudrais nier catégoriquement l'affirmation faite ce matin par l'honorable député de Brandon-Souris, à l'effet que le ministère a une politique destinée à favoriser l'aug-